

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 juin 2018, a adopté le règlement suivant :**

**18-034        Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 août 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Fait à Montréal, le 8 août 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat